



La Rochette, le 12 octobre 2020

Madame le Maire,
Monsieur le Maire

Mairie

Affaire suivie par Bruno BRION
☎ 01 64 79 52 54
✉ bruno.brion@sdesm.fr
BB/SS/MLP/T2020-337

Objet : Campagne Hiver 2020-2021 de pose d'enregistreurs de tension

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le SDESM va lancer au cœur de l'hiver 2020-2021 une nouvelle campagne de pose d'enregistreurs de tension aux domiciles d'usagers sur l'ensemble du territoire concédé. Cette opération permettra de vérifier la qualité de desserte électrique et de planifier d'éventuels travaux de renforcement de réseau.

Cette action a pour objectif de répertorier les usagers qui subissent des contraintes de tension. La pose d'enregistreurs devant aussi permettre de confirmer les contraintes de tension signalées par des usagers qui en auraient fait la demande auprès de leur commune.

En effet, toute délégation d'un service public nécessite que l'autorité concédante contrôle le bon accomplissement du service public, service qu'elle a confié ici à Enedis. Le SDESM étant propriétaire du réseau public d'électricité, il doit s'assurer d'une égale qualité de fourniture pour tous les usagers de ses communes adhérentes, qu'ils vivent en zone rurale ou en zone urbaine.

Nous vous sollicitons donc afin d'obtenir la liste et l'adresse de 3 à 5 usagers favorables à cette campagne. Les coordonnées téléphoniques, adresses et noms des particuliers nous sont indispensables pour s'assurer de leur disponibilité et leur accord. Ces usagers devront être présents à leur domicile pour la pose et la dépose de l'appareil.

Les enregistreurs sont posés aux bornes aval des disjoncteurs abonnées, situés en partie privative, pendant 8 jours consécutifs afin d'enregistrer une semaine de consommation moyenne conformément à l'arrêté du 24 décembre 2007 (article 4).

Nous tenons à vous informer que cette prestation est prise en charge à 100% par le SDESM et donc aucune contribution financière ne sera demandée à l'usager, ni à la commune. Les appareils sont posés par un électricien habilité. Un formulaire contractualise le processus entre l'usager et l'entreprise mandatée par le SDESM pour la pose et la dépose des enregistreurs.

Les données recueillies par le SDESM restent confidentielles et seront restituées aux mairies des communes concernées.

En espérant que cette opération retienne l'intérêt de votre commune et de vos administrés, nous vous prions d'agréer Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Responsable de la qualité de la fourniture
et du contrôle du concessionnaire

Bruno BRION

